



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 février 2024

Convoqué le 16 février 2024, le conseil municipal de MONTREGARD s'est réuni en séance publique en mairie, le vendredi 23 février 2024 à 20h00 sous la présidence de Gilles JURY, Maire.

**Présents :** JURY Gilles, MOULIN Emmanuel, ROMEAS Frédéric, FAYARD Jean-François, MOULIN Martine, PICHON Christophe, RANCON Raphaël, SAMUEL Béatrice, CROUZET Marc, GUERIN Nathalie, BANCEL Jean-Paul, MONTERYMARD-GRAS Florence.

**Excusés :** MENIS Alexandre, TERRIER Blandine, MONGEVILLE Christophe

### SECRETARE DE SEANCE

Le Conseil Municipal nomme Mme MOULIN Martine comme secrétaire de séance.

### APPROBATION PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal approuve la séance du conseil municipal du 20 décembre 2023 (décision unanime)

### REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée le 13 décembre 2023 pour les travaux de requalification du centre bourg et la réception des plis fixée au vendredi 19 janvier 2024. La commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 14 février 2024.

Au vu de l'analyse des offres établie par les cabinets Jardiniers des Villes et Géolis, une négociation et demande de précisions ont été faites aux entreprises pour chacun des 3 lots.

Après analyses des éléments recueillis, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1. Revêtements de surface/Aménagements :

EIFFAGE ROUTE CENTRE EST (mandataire), DURAND PAVAGE, SOLS LOIRE AUVERGNE pour un montant de 370 556.02 € HT tranche ferme + 278 501.70 € HT tranche optionnelle soit un total de 649 057.72 € HT et 778 869.26 € TTC.

- Lot 2. Maçonnerie en pierres sèches :

JANUEL (mandataire), Medhi DOLMY E.I., Manuel DUVEAU pour un montant de 62 128.36 € HT tranche ferme + 10 190.00 € HT tranche optionnelle soit un total de 72 318.36 € HT et 72 318.36 € TTC (entreprises non soumises à la TVA).

- Lot 3. Aménagements paysagers :

S.E. des Pépinières FOURNEL pour un montant de 15 614.51 € HT tranche ferme + 13 915.61 € HT tranche optionnelle soit un total de 29 530.12 € HT et 35 436.14 € TTC.

Montant total du marché tous lots confondus : 750 906.20 € HT soit 886 623.76 € TTC.

Monsieur le Maire explique que suite au rendu du diagnostic « assainissement/eaux pluviales » réalisé par le bureau d'études MONTORIER et transmis début 2024, il convient de reprendre certains réseaux d'eaux pluviales compris dans le périmètre des travaux. Une mission complémentaire est demandée au bureau GEOLIS pour préparer une consultation d'entreprises afin de réaliser ces travaux au plus vite.

Frédéric ROMEAS demande s'il est possible d'ajouter ces travaux au marché en cours. Monsieur le Maire précise qu'au vu de l'urgence de ce chantier il est préférable de consulter 3 entreprises directement (l'estimation du montant des travaux le permettant) et qu'il n'est pas possible de modifier le marché sans une nouvelle mise en concurrence.

Jean-Paul BANCEL explique que le passage de caméras dans les réseaux a eu lieu en septembre 2023, qu'il a accompagné l'entreprise lors de ces relevés et qu'il a signalé lors d'un précédent conseil municipal la vétusté de certains réseaux d'eaux pluviales. Il précise que cela risque de retarder les travaux d'aménagement du centre bourg.

Frédéric ROMEAS demande si l'entreprise retenue pour le marché de voirie peut soumissionner à ce nouveau programme de réfection des réseaux.

Jean-Paul BANCEL dit que si c'est le cas, l'entreprise prendra forcément du retard.

Monsieur le Maire répond que cette entreprise sera consultée avec deux autres mais qu'il sera possible de réaliser ces travaux de réseaux en parallèle des travaux de voirie, l'emprise du chantier étant suffisante pour l'intervention de deux entreprises en simultané.

Florence MONTERYMARD-GRAS regrette que les membres du Conseil ne suivent pas assez les travaux sur le terrain.

Emmanuel MOULIN regrette que Jean-Paul BANCEL n'ait pas plus insisté sur ces problèmes et que le bureau d'études du diagnostic assainissement ai pris du retard sur le rendu final.

Frédéric ROMEAS demande s'il ne faut pas revoir le planning des travaux voire à décaler la deuxième tranche optionnelle. Il demande également s'il est possible d'appliquer des pénalités de retard aux entreprises.

Monsieur le Maire explique qu'au vu du délai restreint et de l'organisation de ce chantier en termes de maintien de la circulation, il est difficile de modifier les plannings.

Florence MONTERYMARD-GRAS demande si l'on va trouver une entreprise en si peu de temps.

Monsieur le Maire explique qu'il a déjà pris attache auprès d'entreprises pour connaître leur disponibilité à court terme et que celles-ci sont toutes en recherche de marchés de travaux donc elles seront réactives à cette demande.

Monsieur le Maire rassure le Conseil Municipal sur la faisabilité de ces travaux dans les temps impartis.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

## DEMANDES DE SUBVENTIONS

### 1 – Dossier DETR 2024 Requalification du centre bourg :

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'appel d'offres lancé pour ce marché, il s'avère que les offres retenues sont en dessous de l'estimatif réalisé par le maître d'œuvre. Il propose d'ajuster le dossier de demande de subvention DETR 2024 suivant le plan de financement suivant :

#### **Priorité 1 : Travaux de requalification du Centre Bourg**

• Mission de maîtrise d'œuvre	=	40 715,00 €
• Travaux tranche ferme et optlonnelle	=	750 906,20 €
• Signalétique	=	15 000,00 €

<b>MONTANT HT</b>	=	<b>806 621,20 €</b>
<b>MONTANT TTC</b>	=	<b>953 481,76 €</b>

#### **\* Plan de financement :**

• Subvention d'Etat – DETR	=	217 461,96 €
• Subvention LEADER	=	15 835,00 €
• Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	=	400 000,00 €
• Subvention Département – Amendes de police	=	12 000,00 €
• Autofinancement de la Commune	=	<u>161 324,24 €</u>

<b>TOTAL HT PLAN DE FINANCEMENT</b>	=	<b>806 621,20 €</b>
-------------------------------------	---	---------------------

Il est proposé de présenter le dossier de demande de subvention DETR 2024 pour un montant de 217 461.96 €.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

### 2- Fonds de concours investissement :

Monsieur le Maire présente les opérations réalisées au titre de l'exercice 2023 et propose de solliciter auprès de Haut Pays du Velay communauté un total de fonds de concours pour 11 800.50 €.

OPERATIONS	TOTAL DEPENSES REALISEES HT	SUBVENTIONS PERCUES	MONTANT RESTANT SOUMIS AU FONDS DE CONCOURS	FONDS DE CONCOURS VERSE	FONDS DE CONCOURS SOLLICITE
SIGNALETIQUE CENTRE BOURG	2 418,00	0,00	2 418,00	0	1 209,00
PONT D'OUMEY	5 115,00	3 892,00	1 223,00	0	200,00
ACQUISITION DE BATIMENTS	42 783,01	22 000,00	20 783,01	0	10 391,50
<b>TOTAUX</b>	<b>50 316,01</b>	<b>25 892,00</b>	<b>24 424,01</b>	<b>0</b>	<b>11 800,50</b>

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

## **BIBLIOTHÈQUE**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le contrat d'objectifs et de moyens adressé par le Département de la Haute Loire afin d'assurer un service d'appui au développement de la lecture publique dans notre commune. Ce contrat d'une durée de 5 ans se décline en 3 objectifs principaux :

- Permettre à l'ensemble de la population un égal accès à la bibliothèque municipale.
- Offrir au public des collections actualisées et diversifiées, des services de qualité avec du personnel formé.
- Permettre à la bibliothèque municipale d'intégrer le réseau des bibliothèques de la médiathèque Départementale.

Nathalie GUERIN explique que la bibliothèque de Montregard est ouverte actuellement 4 heures par semaine mais que les mardis après-midi il n'y a pas beaucoup de passage. Elle explique également que les bénévoles réalisent au moins une formation par an. Des activités ludiques telles pour les enfants/adultes ou des mini spectacles sont organisés chaque année.

Frédéric ROMEAS demande si la bibliothèque est alimentée par la fibre. Il est répondu que non, mais que le bâtiment est éligible et que des offres sont accessibles.

Monsieur le Maire rappelle le service « Altithèque » de consultation gratuite et légale depuis chez vous, 24H sur 24, 7 jours sur 7, de films, de documentaires, de films d'animation, d'écoute de la musique, visionnage de concerts, consultation de la presse, de livres, formation aux outils informatiques, aux langues ou bien d'autres thématiques encore. Ce service est très méconnu de la population.

Frédéric ROMEAS propose une publication dans le prochain bulletin municipal. Il est également proposé de communiquer par Illiwap.

Frédéric ROMEAS propose aussi la possibilité pour la bibliothèque de diffuser des films, films d'animation, ..., vu que la salle multiactivités est maintenant équipée d'un vidéoprojecteur et d'une sonorisation.

Nathalie GUERIN demande où en sont les travaux de régulation du chauffage. Monsieur le Maire explique que la société chargée de ce dossier est en relation avec le fabricant pour trouver une solution rapidement.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

## **CONTRAT D'ASSURANCE**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour le compte de la commune, en mutualisant les risques.

Il est proposé de charger le Centre de Gestion de lancer une procédure de marché public, en vue de souscrire pour son compte et pour 4 années, à compter du 01 janvier 2025, des conventions d'assurance auprès d'une entreprise agréée.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

## URBANISME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a déposé 2 déclarations préalables pour des travaux de rénovation énergétique sur son habitation.

Selon le code de l'urbanisme, si le maire est intéressé aux projets faisant l'objet de demandes d'autorisation d'urbanisme, le Conseil Municipal doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision. Le maire ne peut pas donner cette délégation à l'un de ses adjoints.

Il est proposé Madame Nathalie GUERIN pour prendre les décisions sur ce dossier.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET EAU

Monsieur le Maire rappelle que dans l'attente du vote du budget primitif 2024 de l'eau, il convient d'ouvrir des crédits au budget plafonnés au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Afin de procéder au paiement des entreprises réalisant les travaux de sécurisation du réseau d'eau potable sur les secteurs de La Collange et du Petit Basset, il convient d'ouvrir les crédits suivants :

Crédits votés au BP 2023 = 181 068.35 €

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées :

$$181\,068.35 \times 25\% = 45\,267.09 \text{ €}$$

Il est précisé que ces crédits seront repris au budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

## BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT »

Monsieur la Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'acquisition des parcelles G 1108 et G 1174 à Mme Brigitte CHAZALET, en vue de créer un lotissement de maisons individuelles, il y a lieu de procéder à la création d'un budget annexe, assujetti au régime de TVA. Il sera sollicité la création d'un numéro SIRET et d'un numéro de TVA.

Après échange et débat, il est proposé de nommer ce lotissement : « Les Hauts de Birol »

Florence MONTERYMARD-GRAS demande s'il y aura un groupe de travail pour ce dossier. Il est répondu que oui et que les études de faisabilité doivent se réaliser cette année.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : Pour = 11 – Abstention = 1

## PETITE AUBERGE

Monsieur le Maire expose qu'au vu des résultats de son activité, le locataire-gérant de l'auberge communale souhaiterait faire l'acquisition du fonds de commerce et sollicite la collectivité pour connaître le prix de vente fixé. Le fonds de commerce comprend :

- L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage attachés,
- Le mobilier commercial et le matériel d'exploitation,
- La jouissance des locaux moyennant le versement d'un loyer,
- La licence IV.

Monsieur le Maire liste les différentes dépenses engagées par la collectivité depuis le rachat de fonds de commerce jusqu'à ce jour. Il est précisé que le véhicule Citroën BERLINGO n'est pas compris dans la vente.

Marc CROUZET émet des doutes et explique que certaines communes ne vendent pas la licence.

Frédéric ROMEAS demande si on peut vendre le restaurant sans la licence.

Il est répondu que l'exploitation de la licence est liée à celle de l'auberge.

Marc CROUZET demande qui fixe le prix. Il est répondu que c'est un accord libre entre les parties et que le montant varie beaucoup d'une région à l'autre, d'une commune à l'autre suivant l'attractivité de celle-ci.

Marc CROUZET fait remarquer qu'à ce tarif, le repreneur gagne de l'argent.

Monsieur le Maire rappelle l'objectif initial du rachat de l'auberge par la commune : sauver ce commerce essentiel et retrouver un repreneur au plus vite. Avec ce prix de vente, la collectivité de fait ni perte, ni bénéfice.

Jean-Paul BANCEL demande ce que fera la collectivité si le repreneur refuse l'offre. Il est répondu que l'on peut toujours négocier, c'est une vente à l'amiable.

Frédéric ROMEAS demande à combien s'élève le loyer. Le loyer est actuellement fixé à 347,22 € comprenant le garage de l'OPAC fixé à 47,22 € auquel s'ajoutent les charges de 500 €/mois avec régularisation en fin d'année soit un total global de 847.22 €.

Marc CROUZET dit que l'intérêt de la commune est de revendre ce fonds.

Emmanuel MOULIN confirme que l'idée générale est que ce commerce fonctionne pour l'intérêt de la commune.

Après discussion, il est proposé de fixer le prix de vente à 20 000 €.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : Pour = 11 – Abstention = 1

## QUESTIONS DIVERSES

- I. La date du prochain conseil municipal est fixée au jeudi 28 mars à 19h00. Vote du budget primitif 2024.
- II. Monsieur le Maire expose la présentation du « Modes 'Op » par l'association des Communes Forestières. L'idée est de créer un règlement intercommunal d'exploitation et de gestion des coupes de bois sur les 8 communes. Il est proposé de désigner Mr Emmanuel MOULIN comme référent communal sur ce dossier.
- III. Il est fait un compte rendu de la dernière réunion du groupe de travail sur la circulation des poids lourds à Montfaucon en Velay.
- IV. Point sur le dossier du petit patrimoine local : Emmanuel MOULIN précise que le groupe travaille actuellement sur la rénovation du bachat et de l'écluse de Fours.

Le Maire,

Gilles JURY



La Secrétaire de Séance,

Martine MOULIN



